

CONFECTION EMPLOYÉS

CP 215

A partir du 02/10/2023, vous recevez

€ 145,00

prime syndicale 2023

L'attestation est envoyée à votre domicile dans le courant du mois de juillet. Le paiement est effectué par le Fonds Social de la Confection par virement au compte bancaire mentionné sur votre attestation de prime syndicale. Vérifiez si ce numéro de compte bancaire est correct et introduisez votre attestation aussitôt que possible auprès de votre secrétariat professionnel pour recevoir votre prime dès le 2 octobre 2023!

Plus d'infos: www.accg.be